

Procès-verbal de l'Assemblée générale d'Espace A du 23 juin 2020

Association Espace A
Rue du XXXI Décembre N°41 1207 Genève

L'assemblée a été dûment convoquée par lettre adressée aux membres en date du 10 juin 2020, l'ordre du jour a été communiqué ainsi dix jours à l'avance comme prévu par les statuts. La liste des personnes présentes et excusées à cette assemblée figure dans un document annexe à ce procès-verbal. Sont joints également en tant qu'annexes les deux bulletins de vote reçus. L'assemblée se déroule simultanément dans les locaux d'Espace A ainsi qu'en ligne en utilisant l'application Zoom.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Véronique Barrelet, présidente du comité, ouvre la 21ème Assemblée générale de l'année 2020 à 12h17 et précise que celle-ci a été convoquée selon les règles. Madame Macarena Fatio est nommée secrétaire pour cette séance. La présidente remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 04 avril 2019 est approuvé, sans modification, à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Présentation succincte des activités et bilan de l'année 2019.

Mme Marion Tièche présente les activités de l'année 2019 : Le nombre de consultations continue à être stable avec un total de 243 (en 2018 le nombre a été de 253) Parmi les consultants, les parents adoptifs continuent à être les plus représentés (34%). L'accompagnement à la recherche d'origines apparaît pour la première fois dans nos statistiques, avec un 14% sur le nombre total de consultations.

Les ateliers de préparation à l'adoption ont été moins nombreux, ceci s'explique par la diminution de nombre de candidats à l'adoption. Cette année encore, nous allons effectuer deux sessions d'ateliers de préparation à l'adoption. En ce qui concerne l'accueil, en 2019 nous avons effectué un atelier de préparation à l'accueil intrafamilial. Il s'agissait des enfants MNA qui arrivaient à Genève, accueillis au sein de leur famille élargie également migrante. Cet atelier a été subventionné en partie par le Bureau de l'intégration (BIE). Par ailleurs, un groupe de familles d'accueil a pu bénéficier de plusieurs séances de supervision en petit groupe.

de familles d'accueil a pu bénéficier de plusieurs séances de supervision en petit groupe.

L'atelier créatif destiné aux enfants adoptés a suivi en 2019 le fil rouge de l'arc-en-ciel. Le public de cet atelier s'est rajeuni en 2019, plusieurs enfants étant âgés de 6 ans ou moins. Le nombre de séances a augmenté, avec 14 réunions au long de l'année scolaire. C'est un atelier que personnellement j'ai beaucoup de plaisir à co-animer avec Véronique Cottier, art-thérapeute. Il sera renouvelé cette année, sous le thème « Grandir comme un arbre ».

En 2019 nous avons fêté les 20 ans de l'Association, trois événements ont été les axes pour célébrer cet anniversaire : tout d'abord la publication d'un ouvrage qui retrace l'histoire d'Espace A « Espace A(doption), hier, aujourd'hui et demain...Aperçus d'un lieu en devenir ». Nous avons également organisé un atelier-goûter pour les enfants qui avaient fréquenté l'atelier d'art-thérapie au fil des années. Cette activité n'a pas eu autant de succès par rapport au nombre de participants prévus, par contre elle a été riche en échanges et très ludique. Nous avons clos les festivités par une soirée au centre « Les Salons » en début du mois de décembre, avec l'animation de la soirée par Dida Guigan, artiste d'origine libanaise adoptée en Suisse, ainsi que l'intervention de plusieurs personnes qui ont collaboré ou collaborent avec Espace A.

Coté formations destinées aux professionnels, nous avons collaboré avec le DIP/OEJ dans l'organisation du colloque : « Les besoins de l'enfant au fil du placement en famille d'accueil » sur les enjeux psychologiques des transitions vécues par les enfants placés en famille d'accueil. Avec la présence d'une centaine de personnes, il fut un moment d'échange particulièrement intéressant entre professionnels mais également avec les familles d'accueil. Comme depuis de nombreuses années nous avons donné des formations aux enseignants au DIP ainsi qu'un cours de formation à l'HETS, sur le thème de l'adoption.

Nous avons également contribué dans les publications du Service Social International (SSI), et la revue accueil de l'association française « Enfance et familles d'adoption » EFA. Nous avons participé à des émissions radios, collaboré avec le Théâtre de poche pour la présentation de la pièce « Havre », et présenté le film « Pupille » au ciné Versoix et au ciné Saussure. Vous pouvez retrouver les émissions de radio disponibles sur notre site internet.

Par rapport aux perspectives, nous pensons que l'avenir de l'association sera celui d'accompagner et soutenir les personnes qui entament des recherches des origines, c'est un besoin qui devient de plus en plus important.

Question de M. Bourrit : ces demandes doivent être faites à Genève ou la démarche doit être faite à Berne ? *Réponse Mme Fatio* : L'autorité centrale en matière d'adoption a nommé les autorités cantonales compétentes en matière d'adoption pour gérer ces demandes. A notre connaissance une centaine de demandes ont été faites jusqu'à aujourd'hui, mais seulement une toute petite partie s'adressent à Espace A pour avoir un soutien. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un dépliant à l'attention des personnes concernées. Il devrait être imprimé à la fin de la semaine.

Marion Tièche reprend la parole. Dans les perspectives nous espérons aussi pouvoir accompagner les couples qui font recours à la procréation médicalement assistée. Il faudrait nous faire mieux connaître dans ce domaine, je suis assez active au sein de Fertiforum, mais une participation plus active dans le réseau genevois est nécessaire. L'engagement futur d'une psychologue à temps partiel a pour objectif de développer ce point.

4. Approbation des comptes

Mme Fatio prend la parole. Cette année nous avons eu un résultat positif, ce qui est exceptionnel. Ceci trouve son explication dans plusieurs facteurs. Tout d'abord, le fait que nous continuons nos efforts pour diminuer nos charges (-14%) sans pour autant diminuer nos prestations. Il s'explique également par la diminution, à notre surprise, des demandes d'aide totale ou partielle au financement du prix des consultations (-48%). Nous avons également dû reporter notre projet d'actualisation de notre site internet pour 2020.

Question de Mme Bruscheiler : Avez-vous des budgets séparés pour chaque projet ? Quel est le budget de chaque projet ? Réponse Mme Fatio : Merci de votre question, c'est la même remarque que l'autorité (DIP) nous a fait cette année. Actuellement non, nous n'avons pas un budget pour chaque projet, sauf pour les projets subventionnés de manière unique comme celui que nous avons réalisé en collaboration avec le BIE. Pour les activités telles que les ateliers, les budgets sont d'environ CHF 10'000 par atelier, l'atelier créatif autour de CHF 12'000. Chaque conférence a un budget de CHF 1'000 (nous en réalisons deux ou trois par an). Notre dépense la plus importante reste les charges fixes (autour de CHF 280'000). Elles sont financées par des dons privés, les subventions de l'Etat n'étant censées couvrir ces charges qu'à hauteur de 15% maximum. C'est pour cette raison que nous allons faire des budgets séparés, car dans le cas d'un résultat positif l'Etat peut nous demander de rendre une partie de la subvention, alors qu'elle a été complètement dépensée. Je vous propose de vous envoyer par courriel le détail.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Décharge au Comité

Les membres donnent décharge au comité pour l'exercice 2019.

6. Modification des statuts : article 2 et article 8 alinéa 1

Mme Fatio prend la parole pour soumettre à l'assemblée la proposition du comité pour modifier les statuts de l'association. Lors de sa dernière réunion, le comité a décidé de soumettre à l'assemblée générale, la modification de deux articles des statuts de l'association :

statuts de l'association sur deux points :

Le premier point est celui du but. En effet, il semble nécessaire d'adapter l'article 2 afin qu'il reconnaisse toutes les actions menées par l'association, car la dernière version de 2015 ne reconnaît pas le travail que l'association développe concernant la recherche d'origines. Je vous rappelle l'ancienne version, et la proposition qui est soumise à l'assemblée :

Modification : Article 2 But

Texte actuel :

But

1. Espace A offre à toute personne concernée par des questions liées à la filiation, notamment dans l'adoption ou l'accueil familial avec hébergement.
 - un lieu de soutien
 - un lieu d'accueil et d'échange
 - un lieu d'information et d'orientation
2. Espace A veille à promouvoir :
 - le respect des droits de l'enfant en accord avec la Convention des Droits de l'enfant
 - l'éthique dans l'adoption conformément à la Convention de la Haye sur l'adoption.
3. Espace A peut être active dans l'ensemble de la Suisse.

Texte modifié :

But

1. Espace A agit en faveur des personnes concernées par une filiation particulière, qu'elle soit adoptive ou résultant de la procréation médicalement assistée, afin de reconnaître leurs spécificités, de prévenir d'éventuelles difficultés, et de les soutenir dans ces différentes façons de construire une famille. Le soutien à l'accueil familial fait a fortiori partie des missions d'Espace A
2. Espace A veille à promouvoir :
 - le respect des droits de l'enfant en accord avec la Convention des Droits de l'enfant
 - l'éthique dans l'adoption conformément à la Convention de la Haye sur l'adoption
 - le respect du bien-être et des droits de l'enfant ainsi que de l'éthique dans l'adoption, l'accueil familial et dans tout autre type de filiation non traditionnelle
 - le respect du droit à obtenir des informations sur l'identité de ses parents biologiques ou son géniteur à sa majorité des personnes adoptées ou issues d'un don de sperme
 - le dialogue et la réflexion dans une société où la famille se décline dans une multitude de combinaisons possibles.
3. Espace A accompagne et offre à toute personne concernée par les questions citées au

- un lieu de soutien
- un lieu d'accueil et d'échange
- un lieu d'information, de formation, de référence et d'orientation

La sensibilisation du grand public et des professionnels autour de ces thématiques fait également partie de la mission d'Espace A.

4. Espace A peut être active dans l'ensemble de la Suisse.

Mme Bruscheiller demande la parole, elle a des commentaires concernant les trois premiers points de l'alinéa 2 : Il me semble qu'il n'est pas nécessaire de répéter deux fois la références aux conventions internationales par rapport à l'adoption, une seule ligne avec la référence au respect des droits de l'enfant en conformité à ces deux conventions seraient suffisantes. L'éthique est d'ailleurs une question plus générale, les conventions internationales parlent plutôt de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Après une brève discussion, l'assemblée soumet à votation la version suivante :

Article 2 But

1. Espace A agit en faveur des personnes concernées par une filiation particulière, qu'elle soit adoptive ou résultant de la procréation médicalement assistée, afin de reconnaître leurs spécificités, de prévenir d'éventuelles difficultés, et de les soutenir dans leurs différentes façons de construire une famille. Le soutien à l'accueil familial fait a fortiori partie des missions d'Espace A.
2. Espace A veille à promouvoir :
 - le respect des droits de l'enfant en accord avec la Convention des Droits de l'enfant et la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.
 - le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, de son bien-être, et de l'éthique, dans l'adoption, l'accueil familial et dans tout autre type de filiation non traditionnelle
 - le respect du droit à obtenir des informations sur l'identité de leurs parents biologiques ou son géniteur à sa majorité des personnes adoptées ou issues d'un don de sperme
 - le dialogue et la réflexion dans une société où la famille se décline dans une multitude de combinaisons possibles.
3. Espace A accompagne et offre à toute personne concernée par les questions citées au point 1 ainsi que les personnes qui réalisent des recherches d'origine :
 - un lieu de soutien
 - un lieu d'accueil et d'échange
 - un lieu d'information, de formation, de référence et d'orientation

La sensibilisation du grand public et des professionnels autour de ces thématiques fait également partie de la mission d'Espace A.

4 Espace A peut être active dans l'ensemble de la Suisse.

4 Espace A peut être active dans l'ensemble de la Suisse.

L'assemblée approuve cette proposition de modification de l'article 2 à l'unanimité.

Mme Fatio reprend la parole : Le comité a décidé également lors de sa dernière session, de proposer la modification de l'article 8 alinéa 1. Espace A est devenu au fil des années plus petite en taille et en nombre de membres, ce qui rend difficile la tâche de trouver au moins cinq membres pour son comité. De nos jours, avoir un grand comité pour une petite association n'est pas pratique quand il s'agit de prendre des décisions, coordonner les agendas respectifs devient un challenge. C'est pourquoi le comité propose de réduire le nombre minimum de membres du comité de cinq à trois.

Modification : Article 8 alinéa 1 Composition et attributions du Comité

Texte actuel :

Article 8
Composition et attributions du Comité

1. Le Comité est l'organe exécutif chargé de la gestion de l'Association. Il se compose de 5 membres au minimum élus par l'Assemblée générale. Le Comité nomme son(sa) président(e) et son(sa) trésorier(e).

Texte modifié :

Article 8
Composition et attributions du Comité

1. Le Comité est l'organe exécutif chargé de la gestion de l'Association. Il se compose de 3 membres au minimum élus par l'Assemblée générale. Le Comité nomme son(sa) président(e) et son(sa) trésorier(e).

L'assemblée approuve la proposition à l'unanimité. Les deux votes reçus par courrier approuvent également cette proposition.

7. Renouvellement des mandats et élection du comité

Lors de cette assemblée générale est réélue au comité Mme Véronique Barrelet.

M. Blaise Bourrit, Mme Corinne Notz-Genecand et Mme Laurence Velebit ne s'étant pas présentés à leur réélection, le comité est composé dorénavant par :

Mme Véronique Barrelet Présidente
M. Karim Soussi Trésorier
M. Alexis Barbey
M. Frédéric Naville

8. Election du vérificateur aux comptes

L'assemblée reconduit la fiduciaire Ekpertaudit SA comme organe de révision pour l'année à venir.

9. Divers

M. Barbey prend la parole : Si j'ai bien compris pendant le confinement l'association a continué à être active. Réponse de *Mme Fatio* : En effet, nous avons proposé des consultations à distance tant pour l'adoption que pour l'accueil. Même si peu de personnes ont finalement fait appel à ce soutien, nous l'avons mis assez rapidement en place. En particulier pour les familles d'accueil, et grâce à la collaboration que nous entretenons avec le SASLP, ce soutien était gratuit pour toutes les personnes concernées par l'accueil. *Mme Procoffief* prend la parole : en effet, notre service a agi assez rapidement, nous avons mis très vite en place des contacts à distance quand les visites n'étaient pas possibles. Le service n'a jamais fermé, il a toujours eu une permanence, mais les procédures d'adoption et de recherches des origines ont été passablement arrêtées partout dans le monde. Les personnes les plus affectées selon notre expérience, sont les parents des enfants en bas âge placés, car le contact même par vidéo avec eux est difficile. *Mme Fatio* : Nous nous attendons à une demande plus forte de soutien à la rentrée.

M. Naville prend la parole pour remercier tous les membres du comité, présents, absents, membres actifs ou qui ont quitté leur fonction, de leur travail, leur soutien et leur engagement. *M. Barbey* rejoint *M. Naville* dans les remerciements. *M. Bourrit* indique être toujours disponible en cas d'un besoin d'un coup de main ou de questions, même s'il ne fera plus partie du comité.

N'ayant pas de divers la présidente remercie les personnes présentes et clot cette assemblée générale à 13h00.


Véronique Barrelet
Présidente


Macarena Fatio
Secrétaire

Genève, le 7 juillet 2020